



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC : Publication et entrée en vigueur du règlement numéro 257-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le règlement numéro **257-2022** visant à déterminer les taux de taxes pour l'année 2022 a été adopté par le conseil municipal le 18 janvier 2022 ;

QUE le règlement numéro 257-20221 est **entré en vigueur** le 20 janvier 2022.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 20 janvier 2022.

Jessica Mc Kenzie, B. Urbanisme
Directrice générale et greffière-trésorière